

99
LA FEMME

ET

LA RÉVOLUTION

PAR

FRÉDÉRIC STACKELBERG

PRIX : 1 FRANC

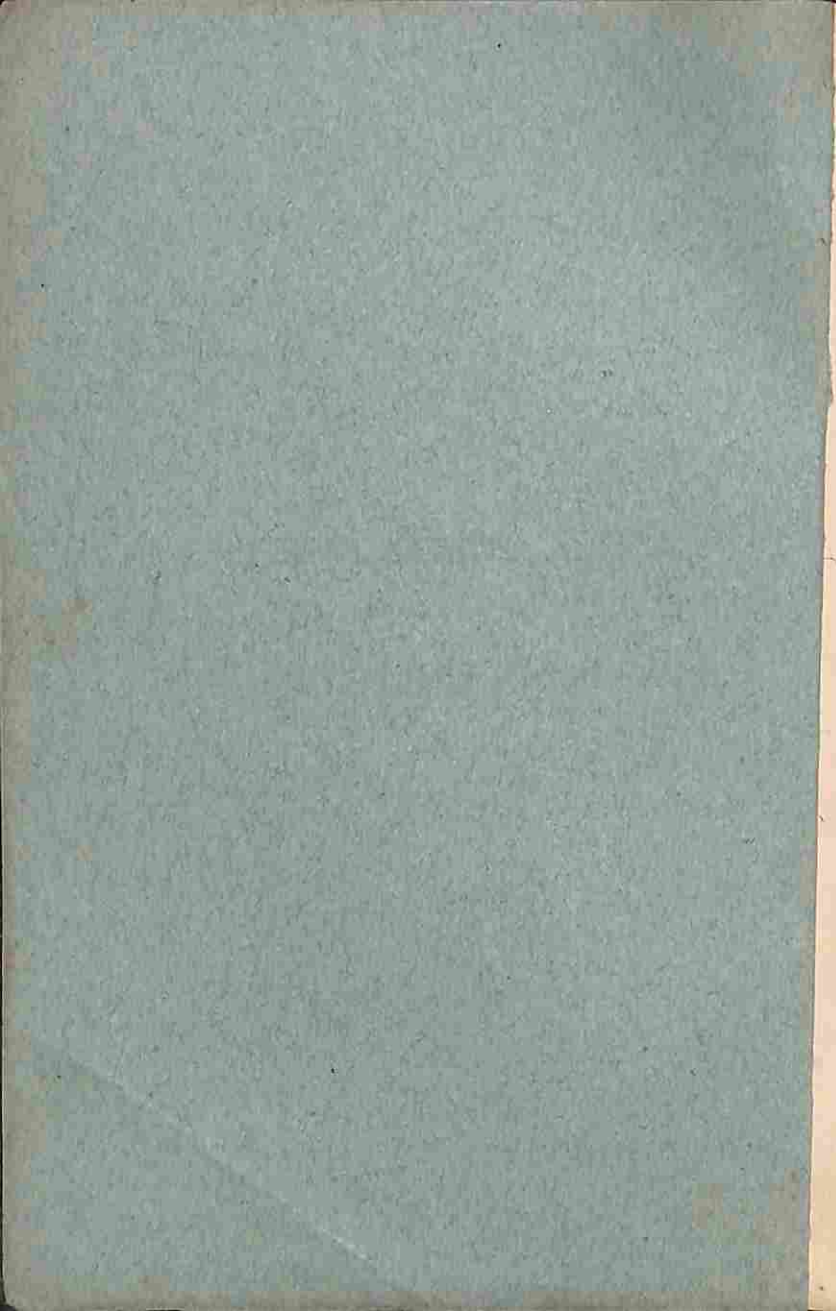


PAPIS

L. BAILLIÈRE & H. MESSAGER

12, RUE DE L'ANCIENNE COMÉDIE, 12

1883



57

LA FEMME


ET

LA RÉVOLUTION



~~~~~  
NICE — IMPRIMERIE DES ALPES-MARITIMES

6, rue Gubernatis, 6  
~~~~~



LA FEMME
ET
LA RÉVOLUTION

PAR

FRÉDÉRIC STACKELBERG

PRIX : 1 FRANC



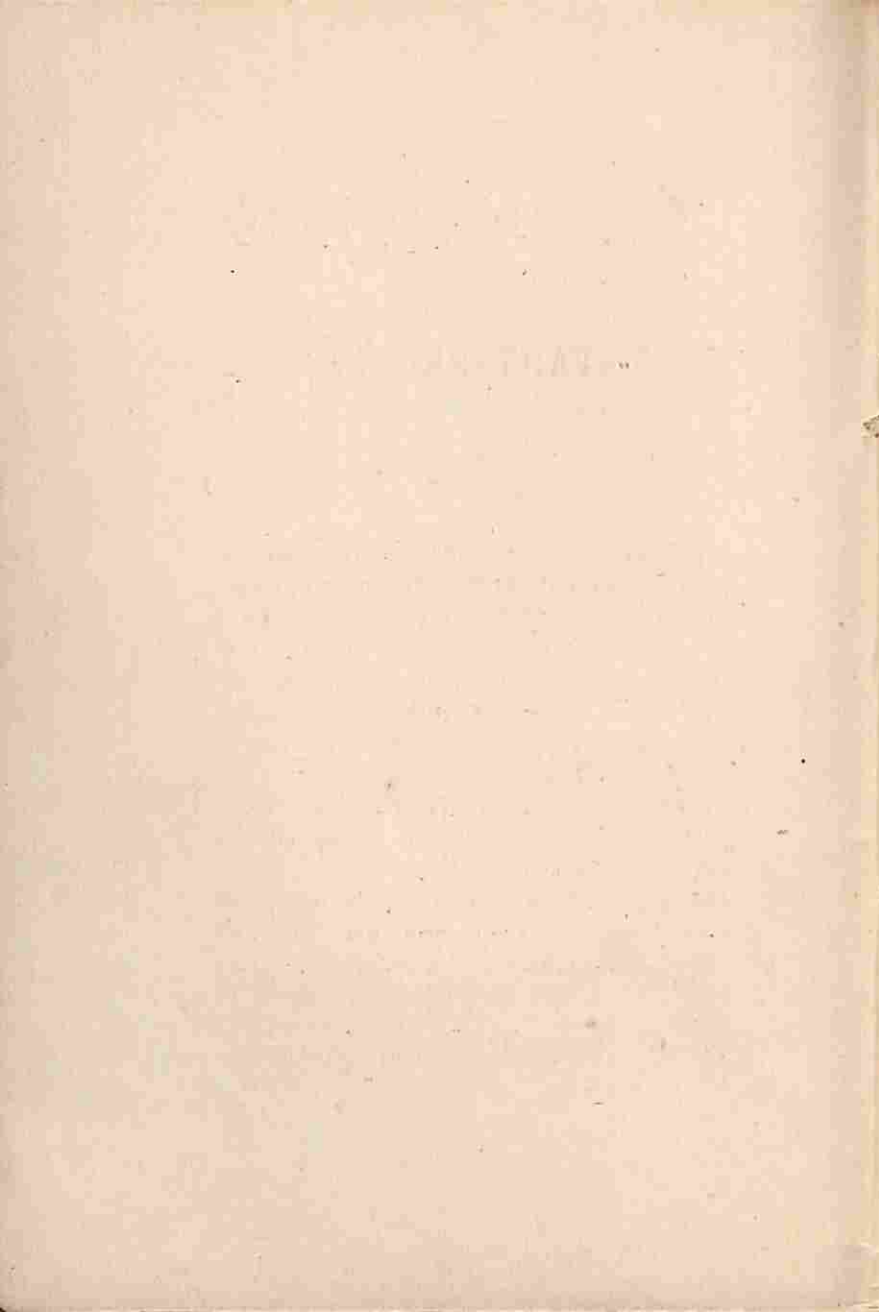
PARIS

L. BAILLIÈRE ET H. MESSAGER

ÉDITEURS

12, RUE DE L'ANCIENNE COMÉDIE, 12

—
1883



AVANT-PROPOS



Dégagé des préjugés spiritualistes et conséquemment ennemi de toute autorité, je crois qu'il est du devoir de chaque Révolutionnaire, quel qu'il soit, de dire sans détours comme sans ménagements sa pensée entière sur les institutions criminelles qui constituent la base même de l'ordre social actuel.

Le mariage et la famille légale étant surtout considérés, — et pour cause, comme des institutions sacro-saintes par la meute des aristocrates et des repus, j'ai essayé de démontrer dans cette brochure, que loin d'être respectables et nécessaires à notre bien-être, elles sont génératrices de vices et de crimes et qu'elles forment un des principaux obstacles à l'affranchissement de l'Humanité.

Les phénomènes politiques et moraux étant déterminés par les conditions économiques, la femme pas plus que le prolétaire n'ont à attendre leur émancipation de la société actuelle.

Seule la Révolution en abolissant privilèges et classes et en assainissant le milieu social par la suppression des églises, pourra, par la prise de possession et la mise en commun de la matière et des instruments de production ainsi que par l'instruction athée et scientifique des deux sexes, réaliser l'émancipation intégrale de la femme dans la **République sociale**.

FRÉDÉRIC STACKELBERG.

Nice, le 20 Septembre 1883.

LA FEMME ET LA RÉVOLUTION

I

Des Conséquences

DE

la Morale Spiritualiste

Le triste sort que la société actuelle réserve à la femme est uniquement dû aux conceptions spiritualistes qui déterminent encore la plupart des actions humaines ainsi qu'aux conditions économiques qu'a créées le régime de la production capitaliste.

Toutes les tentatives qui ont été faites en vue d'améliorer la situation de la femme sans vouloir changer les bases mêmes de l'organisation sociale ont nécessairement été stériles, car elles dénotent une méconnaissance absolue de la corrélation qui régit les conditions de l'ordre moral, économique et politique. — Enumérer les



idées fantasques que certaines personnes ont proposées à ce sujet, c'est les repousser d'emblée. La plupart de ces propositions ne soutiennent pas la critique, elles succomberaient sous le poids du ridicule. L'application des autres serait plutôt nuisible qu'utile.

C'est ainsi qu'on a fait et qu'on fait encore grand bruit autour du § 340 du Code Civil qui interdit la recherche de la paternité.

Les écrivains et les orateurs qui voient dans l'admission de la recherche de la paternité une panacée contre l'injustice criminelle qui frappe les enfants naturels, se trompent étrangement.

La suppression du § 340 ne réparerait en rien à la condition de la femme et des enfants. Nous croyons même qu'au lieu de marquer un pas en avant dans la voie du progrès et de l'émancipation, elle constituerait un recul.

Il est de toute évidence que la paternité, qui ne peut jamais être prouvée avec certitude, pourra toujours donner lieu à contestation. Il nous semble en outre que l'enfant gagnera fort peu de choses à avoir comme

père un homme qui ne laissera passer aucune occasion pour se défaire des obligations que la loi lui impose. En outre, l'état de nos mœurs étant donné, une loi autorisant la recherche de la paternité court grand risque d'aller à l'encontre du but qu'elle se propose.

Il répugnera forcément à une femme honnête, qui aura été abandonnée par son amant de battre la grosse caisse avec son prétendu déshonneur dans l'intention d'obtenir pour elle et son enfant la protection de la loi, tandis qu'une aventurière trouvera assez facilement le moyen de se créer une situation avantageuse à l'abri d'une loi pareille.

Pas plus qu'une loi autorisant la recherche de la paternité, la contrainte imposée à l'homme de tenir une promesse de mariage dans le cas, où la séduction serait prouvée, ne saurait être considérée comme une mesure de progrès et de justice. Il faudrait établir un véritable régime d'inquisition, pour que des lois de ce genre, qui sont déjà par elles-mêmes attentatoires à la liberté de la personnalité humaine, ne donnent pas lieu à la plus revoltante iniquité.

La recherche de la paternité, l'obligation pour l'homme d'épouser la femme, qu'il aurait séduite ainsi qu'une foule d'autres mesures restrictives de la liberté individuelle, qui sont quotidiennement proposées par des gens, qui sous le fallacieux prétexte de vouloir émanciper la femme ne sont en réalité que des réactionnaires, ne sauraient avoir rien de commun avec les visées de la Révolution.

Le principal objectif de la Révolution est de délivrer l'humanité du cauchemar de la morale oppressive qui découle du spiritualisme ainsi que des conditions meurtrières qu'a créées la tyrannie du Capital pour établir l'équilibre entre les besoins et les passions humaines délivrés de toute contrainte.

La tendance éminemment communiste et matérialiste qui constitue le fond du Socialisme révolutionnaire est une garantie certaine de l'émancipation réelle, économique et morale, de la femme par la **Révolution**.

C'est au spiritualisme qui détermine encore presque exclusivement les actions humaines qu'il faut impliquer la plupart

des vices et des crimes qui deshonnorent l'humanité.

La conception spiritualiste qui attribue à la force qui est inhérente à la matière une qualité supérieure à cette dernière a induit l'humanité dans l'erreur funeste de considérer les fonctions qui paraissent dériver plus directement de la matière comme étant d'un ordre moins élevé que celles dites morales ou intellectuelles.

Cette conception spiritualiste de l'univers et par contre-coup de la nature humaine est fatalement la cause principale de la situation inférieure que la société actuelle assigne au travail manuel.

Le mépris spiritualiste contre tout ce qui est d'ordre physique rejaillit également sur la femme en tant que procréatrice de l'espèce humaine. — Le culte de la Vierge-Marie est l'illustration la plus drastique de la haine et du mépris que le spiritualisme par excellence, le christianisme, a voué à la chair en général et à la femme en particulier.

A l'encontre du spiritualisme, le matérialisme scientifique a depuis longtemps réduit à néant les fantaisies dualistes de son

adversaire, en démontrant l'unité de l'univers à l'aide de la science expérimentale. Ce monisme a établi d'une façon irréfutable l'existence d'une corrélation absolue entre tous les phénomènes de l'ordre matériel et moral. L'équivalence des fonctions cérébrales et musculaires étant conséquemment prouvée, il est de toute justice d'exiger un respect égal aussi bien pour les besoins moraux que pour les nécessités physiques.

Nos habitudes et nos mœurs loin d'être en accord avec les exigences de la nature sont opposées aux notions que nous tenons de la Science.

L'amour qui devrait être aussi libre et aussi universellement respecté que l'amitié, demeure encore sous le joug tyrannique d'une loi morale qui relève du moyen-âge.

Le mépris de la chair qui est le fond de notre morale spiritualiste atteint plus directement la femme dans sa dignité et sa liberté que l'homme. La même action est jugée d'une façon toute différente selon qu'elle a été commise par un homme ou par une femme.

C'est presque un titre de gloire pour un homme d'avoir eu une quantité innombrable de maîtresses; l'adultère lui-même n'est pour lui qu'une peccadille, tandis que la femme est considérée comme déshonorée si elle prend un amant et passe presque pour une criminelle si elle ne reste pas fidèle à son mari.

Nos préjugés sexuels sont la cause principale de la subordination de la femme et de la condition épouvantable qui lui est faite dans la société moderne.

Grâce à la flétrissure des unions libres, la femme est un être inférieur, sans volonté propre, dépendant entièrement de l'homme, qui peut selon ses caprices, la rendre heureuse et estimée ou être la cause de sa « chute » et de son « déshonneur ».

Qu'une jeune fille séduite soit épousée par son amant, la société la réhabilite; qu'il l'abandonne, elle demeure méprisée.

Une quantité de vices et de crimes, qui causent la dégénérescence de l'espèce humaine ont leur origine dans la réprobation qui frappe la femme pour avoir transgressé l'infâme loi morale qui nous régit.



L'onanisme, la tribadie et bien d'autres vices contre nature sont de cet ordre.

Le nombre toujours croissant des avortements et des infanticides provient de la même cause.

Il est évident que la femme, avec l'amour caractéristique pour l'enfant, ne commettrait jamais des crimes de ce genre, si la société cessait de la considérer comme déshonorée pour s'être donnée librement aux plaisirs des sens, et si elle pourvoyait d'une façon efficace aux besoins des nouveaux-nés.

A toutes ces souffrances qui sont le résultat indéniable de nos conceptions spiritualistes, s'ajoute pour la femme pauvre la menace constante de la prostitution, qui, pareille à une épée de Damoclès, demeure perpétuellement suspendue sur la tête des ouvrières.

Le travail des femmes, étant sous le régime capitaliste rétribué d'une façon absolument dérisoire, l'ouvrière est obligée pour vivre, de recourir à l'aide de l'homme.

Si un mari ou un amant lui font défaut, la prostitution devient pour elle une nécessité de fer.

Qu'une jeune fille abandonnée essaie de gagner sa vie par un travail manuel, l'expérience lui démontre bientôt son tort. Son salaire ne pouvant la faire vivre, l'engager à être vertueuse, c'est tout bonnement la forcer au suicide.

Non seulement les besoins matériels imposent à l'ouvrière de rechercher la protection de l'homme, mais privée de tout droit, elle est nécessaire à sa sûreté personnelle.

La classe dirigeante qui voit dans les filles prolétaires une proie pour ses passions a créé une institution hideuse à laquelle elle donne le nom de police des mœurs. Cette institution a pour but de faire la chasse aux filles pauvres. En France le gouvernement a mis une prime de 4 francs sur chaque jeune fille capturée.

La police est autorisée à s'emparer de toutes les femmes qui vivent seules.

Journellement, des filles jeunes et innocentes sont arrêtées à leur sortie du travail ou la nuit dans leurs logements et jetées en prison.

Dans le cas où ces malheureuses ne sont

pas réclamées par un père, un amant influent ou tout autre ami, elles sont mises sous la surveillance de la police et livrées malgré elles à la prostitution.

Malheureusement, peu de femmes conçoivent dans toute son horreur le sort auquel la société actuelle condamne la majorité du sexe féminin.

La plupart souffrent, hébêtées et résignées, toutes ces iniquités, contentes si elles réussissent par quelque hasard heureux à assurer leur sûreté personnelle, d'autres ne voient dans le mariage qu'un moyen d'échapper au naufrage universel.

Depuis 1871 surtout, quelques femmes généreuses se sont faites les défenseurs de leurs malheureuses compagnes.

Grâce à leur impulsion, une notion plus exacte de leur situation tend à se généraliser de plus en plus.

Si la propagande socialiste fait encore pendant quelques années des progrès aussi rapides que depuis la défaite de la Commune, nous avons le droit d'espérer de voir bientôt le jour où le sexe féminin aussi aura compris que *la revendication de ses*

*droits est étroitement liée aux revendications du prolétariat, et que l'émancipation de la femme ne pourra se réaliser que lorsque la société des privilèges de classe aura été réduite en cendre par la **Révolution sociale.***



II

Du Mariage

Il est généralement admis aujourd'hui que l'équivalence des services rendus à la société implique égalité des droits.

C'est en se basant sur ce raisonnement que les peuples civilisés ont obligé leurs législateurs à reconnaître, (au moins en apparence,) l'égalité des droits de tous les hommes malgré que leurs fonctions soient différentes.

En vertu du même axiome la demande du Socialisme est fondée de réclamer l'égalité des droits des deux sexes.

Il ne saurait être contesté sans injustice que les services que la femme rend à l'humanité n'aient la même importance que ceux rendus par l'homme.

L'équivalence des fonctions génératrices des deux sexes est trop évidente pour qu'elle ait besoin d'être démontrée.

L'égalité des deux sexes ne se borne pas à la reproduction de l'espèce. Elle ne saurait pas non plus être niée au point de vue de l'intelligence, de la morale et du travail. Si on peut constater qu'en général l'intelligence de l'homme est plus développée que celle de la femme, cela tient bien moins à l'infériorité des capacités féminines qu'à l'abominable éducation spiritualiste dont la femme surtout est victime. Du reste, même sous ce rapport, l'équivalence des deux sexes est rétablie par la conception intuitive que la femme possède à un bien plus haut degré que l'homme.

La vénalité en amour qui a été si injustement reprochée à la femme par Prudhon ne saurait être considérée comme un attribut de son caractère, mais uniquement comme une conséquence de son éducation et de la déplorable condition qui lui est faite par le régime capitaliste.

C'est également à l'omnipotence du Capital, qui voit dans chaque femme une recrue pour la prostitution, qu'il faut imputer la prétendue incapacité économique de la femme, et non à son infériorité.

Avant d'accuser les femmes d'incapacité,

les adversaires de l'égalité sociale des deux sexes devraient au moins insister pour qu'on leur donne les mêmes droits et les mêmes moyens de développement intellectuel qu'aux hommes. — Il sera toujours temps de les critiquer ensuite.

L'homme et la femme étant deux êtres équivalents en capacités devraient être égaux en droits et conséquemment absolument libres de disposer de leurs personnes et de leurs affections. Il semble que leur union ne devrait être que la conséquence d'une attraction mutuelle. Il n'en est rien. Le préjugé et la bêtise qui ont partout opposé des barrières à la liberté individuelle et au bonheur humain ont garrotté l'amour par le mariage.

Il y a peu de besoins qui demandent plus impérieusement à être satisfaits que l'amour ; peu dont la satisfaction imparfaite cause plus de souffrances et soit aussi préjudiciable à notre organisme.

L'amour seul constitue en nous le penchant normal qui assure la reproduction de l'espèce dans des conditions favorables. Si l'homme contracte une union sans amour il s'expose à se reproduire défectueusement

et commet conséquemment une action blâmable. Si au contraire l'amour préside à son union il obéit à la *sélection naturelle* et fait une action morale.

L'union de l'homme et de la femme, doit être *uniquement basée sur l'amour* et ne devrait jamais durer plus longtemps que ne dure l'amour réciproque. Dès que l'amour cesse d'un côté, la séparation est non seulement un droit, mais un devoir social, et chacun des amants doit être libre de contracter une nouvelle union.

L'amour a en général un caractère très-différent. Chez les uns il tend à la constance, chez les autres à la variabilité; et il n'est souvent possible qu'après une cohabitation prolongée. C'est une raison de plus pour laisser la plus grande liberté aux penchants sexuels et ne pas blâmer les femmes plus que les hommes si elles trouvent leur bonheur dans des amours successives.

Notre constitution familiale ainsi que l'institution du mariage, indissoluble d'après son essence, s'opposent à ces exigences de la nature et de la justice.

Le mariage fut-il même contracté par amour, ne constitue pas moins une action



immorale et contraire à la nature, car il attente forcément à la liberté individuelle.

Personne n'a le droit d'abdiquer sa liberté en promettant solennellement amour et fidélité, jusqu'à la fin de ses jours.

Non seulement les fiancés en se mariant ne se connaissent en général qu'insuffisamment, mais il leur est impossible de savoir d'avance s'ils se conviendront mutuellement pendant toute leur vie.

Nous voyons tous les jours que deux personnes qui s'aimaient en se mariant, arrivent à se haïr après avoir vécu quelques temps ensemble.

Le divorce que quelques états ont inscrit dans leurs codes avec l'intention louable de remédier aux souffrances domestiques, ne saurait être qu'un expédient sans portée.

Le divorce peut être conditionnel ou volontaire.

Dans le premier cas, il est un droit plus ou moins illusoire, car les griefs en cette matière sont pour la plupart d'une nature si délicate qu'ils échappent à la compétence du juge. Généralement aussi la femme préférera vider la coupe de l'amertume conju-

gale jusqu'à la lie que de s'exposer au scandale qu'entraîne un procès en divorce.

Le divorce soumis à aucune restriction relâcherait sans doute *de jure* considérablement les liens du mariage, mais *de facto* les conjoints en profiteraient rarement.

L'institution du mariage est trop étroitement liée aux conditions économiques qu'a créées la propriété privée pour pouvoir perdre, en dépit de la plus libérale des lois en matière de divorce, quoi que ce soit de son caractère tyrannique.

Le mari étant le soutien de la femme, en recourant au divorce celle-ci risque de rester abandonnée et sans ressources. En outre l'éducation des enfants au lieu d'être placée sous le contrôle et la direction de la société, étant entièrement abandonnée aux soins de la famille, la sollicitude que les parents ont pour eux empêche naturellement sous ces conditions dans la plupart des cas le couple le plus malheureux de divorcer.

Toutes ces raisons réunies sont fatalement la cause de l'indissolubilité du mariage.

Pour que le divorce puisse réellement être volontaire, ce qui tendrait à transfor-

mer le mariage en union libre, il faudrait *que la femme devienne économiquement l'égale de l'homme et que l'éducation des enfants incombe à la société entière.*

Le mal qui découle pour l'humanité de l'institution du mariage est incalculable.

La plupart des unions légitimes, loin d'être contractées par amour, reposent presque exclusivement sur des combinaisons financières. Celles qui ont été contractées par inclination réciproque sont rares à l'excès. L'affection n'étant pas nécessairement constante, un grand nombre de ces dernières deviennent malheureuses à la suite. Le mariage, soit qu'il viole les lois de la sélection naturelle, soit qu'il ait l'intérêt pour mobile principal, n'est en réalité, *qu'une forme de la prostitution, et non la moins hideuse : la prostitution sanctifiée par l'Eglise et patentée par l'Etat.*

Mais il y a plus. Contraire à la loi de la nature, l'institution du mariage engendre forcément l'immoralité. Son existence a nécessairement la prostitution de la femme comme corollaire.

Sous l'influence des préjugés qu'elle fait naître, la société flétrit chez la femme toute

union en dehors du mariage. La jeune fille qui s'est livrée librement à l'amour se voit souvent répudiée par ses parents ; partant, réduite aux ressources insuffisantes de son travail et fatalement livrée à la prostitution. De plus la majorité des hommes ne se mariant pas avant 25 ou 30 ans, la prostitution est non seulement une nécessité, mais la soupape de sûreté du mariage.

Aussi ne disparaîtra-t-elle que lorsque l'amour libre aura remplacé le mariage et que la **Révolution** aura assuré à chacun et à chacune, par la rémunération équitable du travail un droit égal à la vie et au bien-être.

Les partisans du mariage arrivés à bout d'arguments, invoquent constamment la situation des enfants.

Le mariage, loin d'être une garantie pour les droits des enfants, constitue au contraire, un obstacle par leur classification en *légitimes, naturels et adultérins*.

Seuls les enfants légitimes héritent de leur père et jouissent comme tels de tous les avantages que leur famille peut leur procurer.

La situation des enfants illégitimes, c'est-à-dire des enfants nés d'un homme et d'une

femme non mariés entre eux et non mariés en dehors, se règle d'après celle de leur mère et est généralement déplorable.

Le père d'un enfant naturel n'est pas tenu par la loi à pourvoir à ses besoins. S'il reconnaît ses enfants naturels et qu'ils ne soient en concurrence avec aucun enfant légitime, ils ont les mêmes droits qu'eux. Dans le cas contraire ils n'ont plus droit qu'au tiers.

Cette criante injustice qui frappe les enfants naturels n'est nullement accidentelle. L'état d'infériorité sociale qu'ils occupent durant toute leur vie est étroitement lié au maintien du mariage. La société en réprouvant les enfants nés en dehors du mariage a cru garantir l'existence de cette institution, en infligeant un châtiment aux enfants issus des unions libres.

La situation faite aux enfants adultérins est le plaidoyer le plus éloquent contre l'injustice qu'engendre l'institution du mariage. Si par exemple le mari est en état de prouver, — ce qui ne saurait être qu'extrêmement rare — que l'enfant de sa femme légitime n'est pas à lui, la loi lui donne le

droit de ne pas le reconnaître. Dans ce cas il est sans doute dispensé de l'obligation de subvenir aux besoins de l'enfant de sa femme, mais l'enfant qui ne saurait être responsable des actions de sa mère, est un paria. Si au contraire le mari reconnaît l'enfant adultérin de sa femme, l'injustice ne frappe plus l'enfant, mais le mari.

Tant que l'union de l'homme et de la femme ne sera pas absolument libre et exclusivement basée sur l'amour, et tant que ce sera au père, comme chef de la famille, qu'incombera le soin de l'éducation des enfants, le dilemme de l'égalité de droits de tous les enfants ne pourra être résolu dans le sens de la justice.



III

De la Famille

La famille, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'est nullement une institution physiologiquement basée sur la nature de l'humanité comme il pourrait paraître à une critique superficielle des phénomènes sociaux.

Un coup d'œil dans l'histoire nous montre que les variations apportées à la constitution de la famille ont été dépendantes des conditions de propriété.

Les plus anciennes traditions historiques que nous possédons, démontrent à l'évidence qu'à l'état primitif elle fut imposée par le despotisme brutal.

Dans un temps où la force était la norme incontestée du droit, la femme, ne pouvant suffire seule à ses besoins et à ceux de son enfant, ni se défendre contre les agressions de l'ennemi extérieur, se vit contrainte à se

placer sous la protection de l'homme et à se soumettre à sa volonté.

Il est évident que dans une société établie sur ces bases, l'union libre de l'homme et de la femme fondée sur l'égalité réciproque ne pouvait avoir lieu.

La force dominant en souveraine sur toutes les relations de ce temps empreignait aussi son estampillé sur la vie familiale.

La femme déchet au pouvoir discrétionnaire du mari, l'enfant à l'autorité paternelle.

Cette formation autocratique et patriarcale de la famille fut l'embryon de la *Monarchie*.

Dans les groupes unis, pour se défendre contre les attaques de l'ennemi, le chef de famille, qui se distinguait par sa force physique et par sa ruse s'emparait de la domination sur toute la tribue.

Dans les siècles moins reculés, la famille perd peu de son caractère tyrannique. Chez les Romains le père avait le droit de disposer sans restriction, de la vie de ses enfants. Le moyen âge punissait encore l'adultère de la femme par la fustigation publique.

Si nous considérons combien depuis ces temps barbares la famille a perdu de son caractère autoritaire, et si nous réfléchissons que de tous temps *l'importance de la famille était en raison inverse de la civilisation*, nous pouvons affirmer que plus nous avançons dans la voie du progrès plus l'institution de la famille est appelée à diminuer.

Nous ne voulons nullement dire que l'institution de la famille ait été exclusivement préjudiciable à l'humanité. Dans les temps primitifs elle était nécessaire pour protéger la femme et les enfants contre les agressions ennemies. Pendant des milliers d'années elle a été le seul intermédiaire de la civilisation.

Mais ces temps là sont irrévocablement passés.

Non seulement les hostilités d'une famille contre l'autre ont cessé, mais même les guerres des communes ne sont pour nos contemporains qu'une réminiscence historique du moyen âge.

Depuis longtemps la famille a cessé d'être l'intermédiaire des progrès sociaux. Les écoles, les universités, les académies, les

chemins de fer — (qui facilitent les communications entre les nations), — etc. etc., sont des plus sûrs auxiliaires pour favoriser les progrès de la civilisation que la tradition. *Le progrès ne s'accomplit plus familialement mais socialement.*

Quoique les principaux motifs qui nécessitent l'institution de la famille, — c'est-à-dire *la protection de la femme contre les agressions extérieures et la transmission du progrès par la tradition* — aient disparu, elle a continué néanmoins jusqu'à nos jours à subsister dans son esprit, bien que la forme primitive en soit changée. Cette survie tient surtout à l'infériorité économique de la femme créée par le Capital ainsi qu'à l'abandon de l'éducation des enfants au bon vouloir et aux seules ressources des parents.

A l'époque actuelle, la conservation de notre constitution familiale, tout-à-fait monarchique, est un anachronisme. Comme toute chose vieillie et survécue elle est un obstacle considérable au développement progressif de l'humanité. Loin d'être une force motrice du progrès comme aux siècles antérieurs, elle contribue à entraver la

destruction des traditions hostiles au développement intellectuel et moral.

Chaque homme a droit au développement intégral de sa personnalité, y mettre obstacle est un crime dont le châtement rejaillit sur la société entière.

La famille est l'obstacle principal au développement de tous les hommes, car elle empêche la classification naturelle des individus d'après leurs capacités et leurs aptitudes respectives.

La plupart des pères de famille ne possèdent ni les capacités intellectuelles ni les moyens suffisants pour donner à leurs enfants l'éducation qui leur est propre. Un père ayant même un esprit bien cultivé n'est pas toujours à même de se vouer à l'éducation de ses enfants, un homme si instruit qu'il soit, peut ne pas être un bon pédagogue.

Il est en outre évident qu'un homme riche fera de son mieux pour ouvrir à son fils une carrière lucrative sans se soucier si ce fils a les qualités nécessaires à une telle position. Par contre, le père prolétaire est forcé de faire apprendre à son fils le premier métier venu qui le mette en état

de gagner sa vie le plus vite possible, quand même ce fils serait doué sous tous les rapports et capable de faire une carrière scientifique.

L'introduction de l'école obligatoire et gratuite, grâce à la production capitaliste, est une injustice de plus envers le père de famille pauvre, puisque la fréquentation obligatoire de l'école par ses enfants lui enlève une source de subsistance.

La classification irrationnelle des individus causée par l'institution de la famille se fait naturellement au détriment de la société en assignant le plus souvent aux hommes un champ d'activité qui ne correspond pas à leur nature. Il est superflu d'énumérer tous les dommages qui s'en suivent pour l'humanité.

Des milliers de talents et de génies qui sont étouffés par l'éducation familiale seraient mis au jour par la socialisation de l'éducation, qui permettrait de confier la fonction délicate d'instituteur à *des hommes de vocation possédant de plus les aptitudes intellectuelles et morales nécessaires.*

IV

Conclusion

L'égalité sociale et morale de l'homme et de la femme n'est possible que lorsque *l'éducation de l'enfant sera socialisée et que son état civil sera réglé d'après la mère.*

Cette transformation radicale de la famille exige la suppression de la production capitaliste et ne peut par conséquent être réalisée que par la **Révolution**.

Lorsqu'elle aura aboli la possession privée des moyens de production, la Révolution trouvera peu de difficultés pour en finir définitivement avec le mariage et la famille légale, dont l'existence a pour condition *la propriété particulière.*

L'organisation communiste de la société en consacrant l'égalité économique de tous les individus, enlèvera de prime abord à la famille son caractère monarchique et

autoritaire et facilitera considérablement la socialisation de l'éducation.

La réunion du capital et du travail entre les mêmes mains, permettra, en détruisant l'antagonisme des rapports économiques actuels, d'augmenter la productivité d'une façon inconnue de nos jours.

Du reste, les sommes énormes qui sont employées aujourd'hui à l'entretien des armées permanentes, des palais, des églises ou dissipées pour d'autres buts criminels et hostiles à la civilisation suffiraient à elles seules à assurer à chaque individualité son développement intégral.

Quant au mariage, il n'aurait même aucune raison d'exister dans une République athée et socialiste. Dès qu'il cessera d'être un privilège pour mettre des enfants au monde, les gens même les plus assujétis aux préjugés, préféreront dans un temps très court contracter des unions libres que de se soumettre à un joug qui n'aura d'avantage ni pour eux ni pour leurs enfants.

L'opinion si souvent avancée par des gens superficiels, qu'une telle transformation des relations de famille romprait les liens d'amitié des parents les plus proches

et affaiblirait considérablement le sentiment de solidarité entre les hommes est due à leur ignorance complète des principes socialistes.

Loin de porter la moindre atteinte aux liens d'amitié entre les proches, — qui, par parenthèse, sont dans notre société pour la plupart basés sur des conditions d'intérêt, — *la société égalitaire épure les rapports des enfants envers leurs parents en détruisant le caractère capitaliste de la famille.* De même que les parents ne vivront ensemble qu'à condition d'un attachement réciproque.

Aussi l'harmonie des deux sexes a-t-elle par le Socialisme une garantie plus sûre puisque d'un côté la dérivation généalogique venant de la mère obvie aux mauvaises conséquences de l'infidélité de la femme et que de l'autre l'égalité économique empêche à tout jamais la vénalité de l'amour.

La société actuelle, qui est basée sur l'antagonisme des intérêts, est malvenue de reprocher aux Socialistes que leurs idées tendent à isoler les gens en détruisant tout lien. La socialisation de l'éducation et la communauté des intérêts sont des facteurs

de solidarité autrement sérieux que ceux que créent la contrainte et la force, et on ne peut être accusé d'optimisme en avançant que la transformation sociale dans le sens du Communisme ouvrira pour l'humanité une ère de prospérité, de morale et de justice.

.

Tant que les hommes seront courbés sous le joug du Capital il y a peu de chances pour un meilleur avenir.

La trinité moderne : **Propriété, Religion, Famille**, doit être *renversée* de son piédestal, afin que la reconstitution sociale s'accomplisse.

Pour cela il faut se défaire des notions fausses et des illusions enfantines.

Il ne suffit pas dans un moment d'enthousiasme révolutionnaire de raser les bastilles en pierres et de briser les idoles de la classe dirigeante.

Il y a d'autres bastilles qui, pour ne pas être de pierres ne sont que plus difficiles à détruire. La constitution de la famille moderne est peut-être la plus dangereuse de toutes. Sous les dehors les plus séduisants elle cache les vices et les crimes les

plus horribles. Le mensonge, l'hypocrisie, l'adultère, l'infanticide, le parricide, se serrent impunément la main sous son voile.

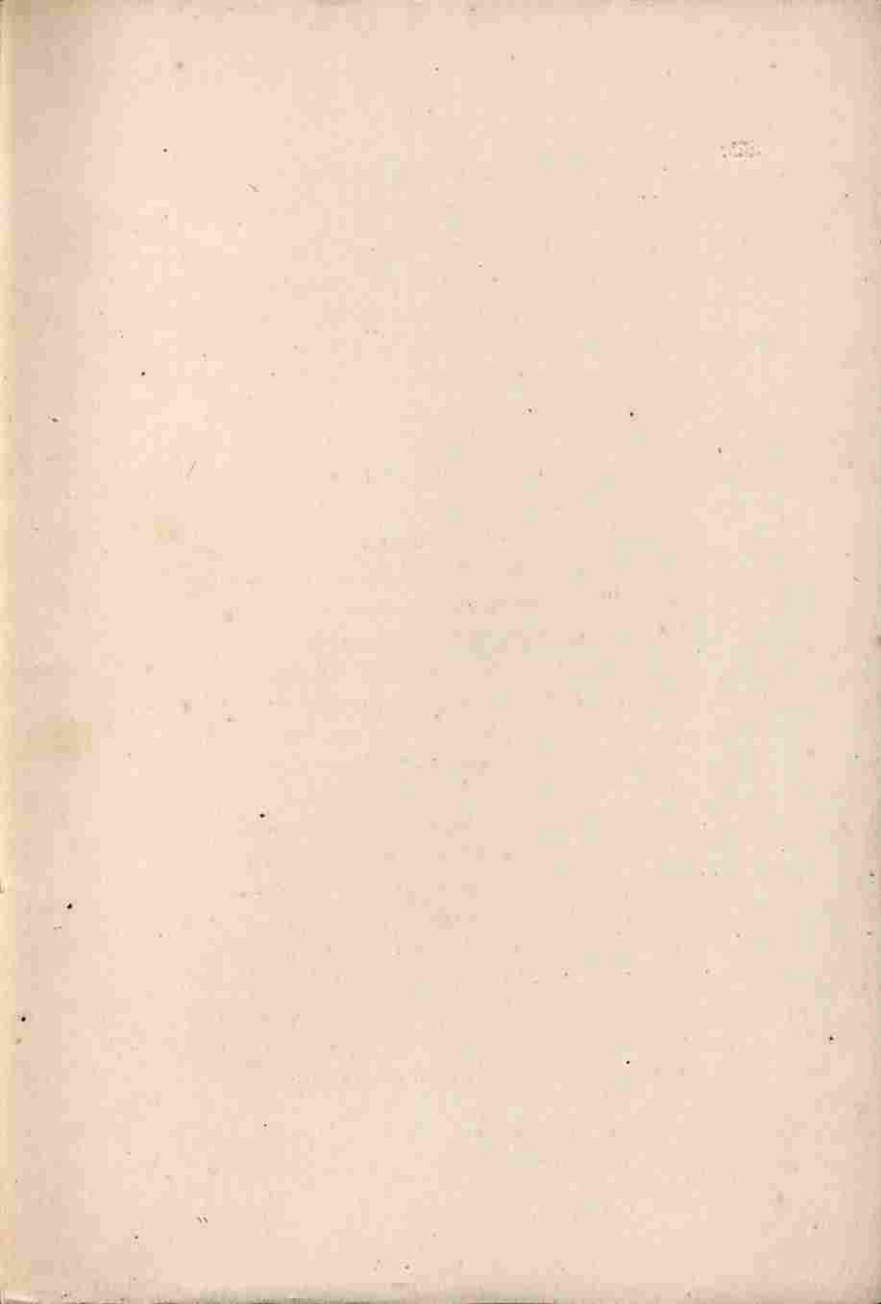
Assez de temps l'humanité s'est laissé fasciner par son extérieur.

Le temps est venu d'arracher au mariage et à la famille leur masque de cagotisme et d'hypocrisie.

Que chaque *Révolutionnaire* fasse donc de son mieux pour détruire les préjugés que conservent encore les masses à cet égard.

Aux ouvriers et aux ouvrières, pour lesquels nous écrivons, à ne plus se laisser tromper par les fanfaronnades de ceux qui veulent leur faire croire que le mariage est le plus sur garant de la pureté des mœurs, et la famille la source du bien être de leurs enfants. Qu'ils se souviennent que *l'existence du mariage a pour condition la prostitution de leurs filles et que c'est à l'institution de la famille qu'il faut attribuer l'éducation défectueuse de leurs enfants.*

A eux d'implanter par la **Révolution**, sur les débris de la vieille société, **L'Union Libre** et la **Socialisation de l'Education**.



N^o 9

